



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du
11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Concernes la demande de permis unique introduite par la sa IBV et Cie, ayant son siège social Quatrième Avenue 66 à 4040 Herstal pour le maintien en activité d'une scierie, d'une unité de rabotage du bois, d'une activité d'imprégnation du bois, de deux lignes de production de pellets et d'une unité de cogénération à partir de biomasse, d'aires de ravitaillement en carburant, de séchoirs à bois, l'extension des activités visant l'incinération de déchets de bois non dangereux dans l'unité de cogénération existante et dans une nouvelle unité de cogénération à construire, la construction d'une nouvelle unité de production à pellets à partir de biomasse, de séchoirs à bois, d'un hall de maintenance, d'un hall d'assemblage de planches de bois, d'une station de distribution LNG et diesel ainsi que l'aménagement de voiries, d'un parking, de zones de délestage pour les poids lourds, de zones de stockages externes, la démolition d'infrastructures existantes et diverses régularisations sur les biens cadastrés Vielsalm 1^{ère} Division Section B n° 1764B, 1775S, 1775T, 1774K, 1786G, 1786H, 1786E, 1809X, 1809Z, 1736T, 1736V, 1809D, 1809W, 1809V, 1831G, 1938A, 1733G, 1943F, 1943D, 1940A, 1935C, 1926A, 1925B, 1815F.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
à partir du 13 décembre jusqu'au 23 décembre 2019 et du 02 janvier au 20 janvier 2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
Le 06 décembre 2019	Le 13 décembre 2019	à l'Administration communale de Vielsalm le 20 janvier 2020 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Les délais d'enquête sont suspendus entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier inclus.

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le dossier de demande comprenant l'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h) et les samedis 21 décembre 2019, 04 janvier 2020 et 18 janvier 2020 de 9h à 12h sur rendez-vous à prendre 24 heures à l'avance.

Personne de contact: Madame Florie Haid – florie.haid@vielsalm.be – 080/29.28.13

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (sa IBV et Cie – Monsieur Emmanuel Nistajakis – 080/291020)
- du Service communal de l'urbanisme (080/292817 – 080/292818);
- du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Monsieur Ph. Maréchal (080/292817);
- du Service communal de l'environnement (080/292813) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300);
- du Fonctionnaire délégué - Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) Direction du Luxembourg – Place Didier 45 à 6700 ARLON (063/589111).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est conjointement les Fonctionnaires technique et délégué.

A Vielsalm, le 06 décembre 2019



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE